



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Essonne"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PRANC

Données au 28/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 23 657 175 839 euros

Nombre d'aides : 8 460 591

Nombre d'entreprises : 2 004 635

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 5 843 625 684 euros

Nombre d'aides : 2 017 144

Nombre d'entreprises : 418 960

Niveau Départemental : Essonne

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 319 609 148 euros

Nombre d'aides: 129 213

Nombre d'entreprises : 29 477



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHI ANC

Données au 23/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 136 357 356 379 euros

Nombre de prêts : 670 947

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 50 537 766 065 euros

Nombre de prêts : 142 454

Niveau Départemental : Essonne

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 987 280 817 euros

Nombre de prêts : 9 884



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 15/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 443 499 395 euros

Nombre de reports : 112 770

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 1 140 348 681 euros

Nombre de reports : 16 444

Niveau Départemental : Essonne

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 49 340 991 euros

Nombre de reports : 1 391



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 122 457 218 euros

Nombre d'aides: 159 189

Niveau Départemental : Essonne

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 11 951 416 euros

Nombre d'aides: 14 934



ACTIVITÉ PARTIELLE

PANC MANCE

Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Île-de-France

